



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

Pour plus d'informations, contactez :

Au Maroc : Leila Hanafi

Coordinatrice régionale – Moyen Orient et Afrique du Nord

Coalition pour la CPI

Tel : (+1) 646 360 5084

E-mail : hanafi@coalitionfortheicc.org

À Amman : Amal Nassar

Chargée de programme – Moyen-Orient et Afrique du Nord

Coalition pour la CPI

Tel : +962 6 5921 723

E-mail : nassar@coalitionfortheicc.org

À New York : Brigitte Suhr

Directrice des programmes régionaux

Coalition pour la CPI

Tel : (+1) 646 465 8540

E-mail : suhr@coalitionfortheicc.org

Ata Hindi

Officier de liaison – Moyen-Orient et Afrique du Nord

Coalition pour la CPI

Tel : (+1) 646 465 8518

E-mail : hindi@coalitionfortheicc.org

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

13 janvier 2012

La Coalition mondiale exhorte le Bahreïn et le Maroc à rejoindre la Cour pénale internationale

Le Maroc peut démontrer davantage son engagement à l'état de droit

Rabat/New York – La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI)—un réseau mondial de plus de 2 500 organisations non gouvernementales et de la société civile —a appelé le Bahreïn et le Maroc à démontrer leur engagement à la justice internationale et l'état de droit en ratifiant le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) et en adhérant à l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC). Le Bahreïn et le Maroc sont les pays cibles de la Campagne de ratification universelle (CRU) de la Coalition pour janvier 2012. La CRU est une campagne mensuelle menée par la Coalition afin d'encourager les pays à rejoindre le système du Statut de Rome.

Dans deux lettres distinctes datées du 11 janvier 2012 au Roi du Bahreïn, S.E. Hamad bin Isa el Khalifa et le Roi du Maroc S.E. Mohamed VI, la Coalition a exhorté les deux gouvernements à démontrer leur engagement à la justice internationale et à l'état de droit en ratifiant le Statut de Rome, le traité fondateur de la CPI - la première cour internationale permanente capable de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

À une période où des changements radicaux se sont produits au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MOAN), la Coalition estime que le Maroc et Bahreïn peuvent renforcer davantage ce mouvement croissant dans la région visant à mettre fin à l'impunité en rejoignant la CPI.

« Les changements transformationnels dans la région nécessitent un nouvel élan pour promouvoir la responsabilité gouvernementale et les réformes judiciaires, y compris la Cour pénale internationale », a déclaré Brigitte Suhr, directrice des programmes régionaux de la CCPI. « Le Maroc et le Bahreïn sont tous deux bien partis dans ce domaine. Le Maroc a entamé des avancées significatives dans le domaine des réformes judiciaires et devrait réaffirmer son engagement à mettre fin aux récentes violences. »

Dans ses lettres, la Coalition a souligné une série de développements dans la région en rapport avec la CPI au cours de l'année passée. Ceux-ci incluent l'adhésion de la Tunisie au Statut de Rome et à l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC), la Conférence diplomatique régionale sur la CPI qui s'est tenue à Doha, et les commentaires de l'ancien juge de la Cour internationale de Justice, Nabil El Arabi, qui lors de sa nomination en tant que Ministre des Affaires étrangères d'Égypte, a déclaré que la ratification devait être une priorité. De plus, le Conseil national de transition de Libye s'est tourné vers la Cour afin de garantir la justice pour le peuple libyen et les représentants du Koweït et la Palestine ont déclaré leur intention de rejoindre la CPI.

« La CPI gagne la confiance de ceux qui recherchent la justice et relaie le message selon lequel il ne peut plus y avoir d'impunité pour les crimes contre l'humanité dans la région et dans le monde », a déclaré Leila Hanafi, coordinatrice régionale de la CCPI pour MOAN, « Nous appelons le Maroc et le Bahreïn à prendre les mesures nécessaires pour rejoindre au plus vite la CPI. »

Avec l'adhésion de Vanuatu au Statut de Rome le 2 décembre 2011, 120 États ont désormais adhéré ou ratifié le traité. À ce jour, à la Ligue arabe, qui compte 22 États membres, seuls 4 États parties au Statut de Rome – les Îles Comores, Djibouti, la Jordanie et la Tunisie. La ratification du traité permettrait au Bahreïn et au Maroc de participer en tant qu'États parties à l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la CPI.

Contexte : La CPI est la première cour internationale permanente capable de juger les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide. 120 États ont adhéré au Statut de Rome, traité fondateur de la Cour. Au cœur du mandat de la Cour se trouve le principe de complémentarité selon lequel la Cour n'intervient que lorsque les systèmes juridiques nationaux sont réticents ou incapables d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Il existe actuellement sept enquêtes actives devant la Cour: en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, au Darfour, au Soudan, en Ouganda, au Kenya et en Libye. La CPI a publiquement émis 19 mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le procureur de la CPI a également rendu public qu'il examinait huit situations sur

quatre continents: en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée, au Nigeria et en Palestine.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI, s'assurer que la Cour soit juste, efficace et indépendante, rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir des lois nationales plus solides qui rendent justice aux victimes de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide. Pour plus d'informations, veuillez visiter: www.coalitionfortheicc.org

###